

# **ACOUSTIQUE DES BUREAUX – PROGRES DANS LE DOMAINE DE LA NORMALISATION, DE LA LEGISLATION ET DE LA REGLEMENTATION EN EUROPE**

Pierre CHIGOT

*Saint-Gobain Ecophon SA - 19 rue Emile Zola, 30030, 60 291 Rantigny,,  
FRANCE*

## **SUMMARY**

Une part grandissante de la population active en Europe se retrouve dans les bureaux. Dans la plupart des pays, les bureaux sont par tradition considérés comme une zone franche, auto régulée lorsqu'il s'agit des conditions de travail en général et de l'acoustique en particulier. Pour cette raison, la législation dans le domaine du bruit au travail ne concerne pas les bureaux, dans lesquels l'acoustique est plus une affaire de confort et d'efficacité que de santé à proprement parler. Cette situation est en train de changer : des normes sur l'acoustique des bureaux écrites dans divers pays européens (Norvège, Suède, Allemagne, France, etc) ces dix dernières années ont été bien accueillies. Elles démontrent que les normes peuvent être des outils efficaces pour mettre en relation des ambitions acoustiques, typologies de pièces et performance acoustique des systèmes constructifs. Au-delà de la diversité des approches dans le domaine de la normalisation, cette présentation mettra en exergue les synergies possibles entre normes. Ceci dans l'optique d'améliorer les discussions sur les questions acoustiques entre les différents intervenants d'un projet de construction ou de rénovation de bureaux.